



NICOLE BONNEFOY  
Sénatrice  
Conseillère départementale de la Charente

**Madame Barbara POMPILI**  
**Ministre de la Transition**  
**écologique**  
**Hôtel de Roquelaure**  
**246, boulevard Saint Germain**  
**75007 PARIS**

*Mansle, le 25 novembre 2020*

Madame la Ministre, *Chère Barbara,*

Permettez-moi d'attirer votre attention sur le courrier (voir ci-joint) que je viens de recevoir de Monsieur le Président de la Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, relatif à la demande de reprise de la pêche de Loisir.

Le 13 novembre dernier, vous avez indiqué par courrier aux préfets de chaque département que la pêche de loisir était interdite, et ce même dans un rayon d'un kilomètre autour de son domicile et dans la limite de temps d'une heure.

Or, comme le souligne très justement Monsieur le Président de la Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique : « la pêche à la ligne est une activité de plein air souvent solitaire où la distanciation physique est de mise. Les risques de contamination à la covid-19 sont alors quasi inexistantes.

*De plus, cette activité pourrait offrir « une soupape de décompression aux 20 000 pêcheurs du département de la Charente.*

*Enfin, la plupart des pays européens qui ont opéré des confinements, n'ont pas interdit la pratique de la pêche de loisir (Allemagne, Belgique, Suède, Pologne, Angleterre...).* »

Aussi, alors que Monsieur le Président de la République vient d'annoncer hier soir quelques assouplissements aux règles du confinement, je vous serais très reconnaissante de bien vouloir m'indiquer si vous comptez autoriser dans les prochains jours la pratique de la pêche de loisir.

Vous en remerciant par avance, je vous assure, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

*Merci pour ton attention  
Bonne nuit*

**Nicole BONNEFOY**